

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22580

présenté par

M. Fuchs, Mme Gregoire, Mme Khedher, Mme De Temmerman, M. Krabal, M. Daniel et
M. Cubertafon

ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.